

Février 2011

EDITORIAL

Sommaire :

- ◆ Editorial 1
- ◆ Quelques indicateurs conjoncturels 1
- ◆ L'évolution des taux de change est-elle prévisible ? 2
- ◆ La remontée des taux d'intérêt, pour quand ? 3
- ◆ Infos fiscalité et social 4

La lettre de Synthèse-Finance dont vous lisez le premier numéro a 3 objectifs :

- être un trait d'union entre nos clients ou nos partenaires et nous, permettant d'échanger sur des thèmes économiques et financiers ;
- prendre un peu de recul sur l'actualité afin de proposer une réflexion sur les questions financières et la gestion d'entreprise ;
- faire le point avec l'assistance de spécialistes sur quelques sujets d'intérêt commun ou d'actualité et notamment juridiques et fiscaux ;

Cette lettre ne vise donc pas à coller à l'actualité immédiate (pas de cours du CAC 40, pas d'échéances fiscales ou de calendrier, etc...). Elle mêle la macro et la micro économie car les frontières de ce type n'ont pas d'intérêt pour le chef d'entreprise ou le décideur. Elle peut être lue tranquillement dans le train ou le week-end et de préférence directement à l'écran par regard pour la planète.

S'agissant d'un premier numéro, rien n'est encore figé et nous sommes à l'écoute de tous les avis.

En particulier nous accueillerons volontiers les contributions de nos lecteurs ou partenaires. La parution envisagée est bimestrielle en fonction de l'actualité et de nos disponibilités. Vos réactions sont les bienvenues ainsi que les adresses mails de destinataires que vous souhaitez inscrire.

Vous pouvez naturellement vous désinscrire et retrouver la collection des lettres sur notre site internet :

www.synthese-finance.com













Bonne lecture et à bientôt

L'équipe de Synthèse Finance

Quelques indicateurs conjoncturels











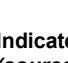
France :

la reprise est là mais sans création d'emplois

-  Indicateur du climat des affaires dans l'industrie en progression en décembre.
-  Indicateur du climat des affaires dans les services en hausse.
-  Poursuite de la reprise de la demande de crédit des entreprises (investissement) et des ménages en notamment sur les crédits à l'habitat.
-  Taux d'utilisation des capacités de production dans l'industrie en progrès sensible (78,2 %).
-  Augmentation sensible du nombre de logements autorisés.
-  Hausse de la consommation de ménages et hausse des immatriculations de véhicules neufs.
-  Opinion des ménages (indicateur de confiance) moins négative.
-  Poursuite de la hausse de l'indice des prix (IPCH) France +1,8 % en moyenne annuelle mais accélération de la hausse de l'indice des prix à la production (pétrole) et des prix des logements.
-  Solde moins négatif de la balance des paiements mais cumul sur 12 mois plus négatif qu'en 2009 (- 38,3 Mds €).
-  Prévisions PIB France 2010 : +1,6 et Prévisions 2011 stable : +1,6 (FMI) à +2,0 (Gouvernement).
-  Stabilité du chômage Insee (9,7 %) mais baisse du chômage Eurostat (9,8 %).
-  Léger recul des déficits publics : déficit - 7,7 % et dette publique 83,0 % du PIB.

Zone Euro :

tirée par l'Allemagne mais l'inflation se réveille

-  Prévisions PIB 2010 : + 1,7 % (forte progression en Allemagne +3,3 à + 3,7 pour 2010).
-  Prévisions PIB 2011 : entre +1,5 % (FMI) et + 1,7 % (OCDE) avec +2,0 à 2,5 pour l'Allemagne.
-  Taux d'utilisation des capacités de production en hausse
-  Finances publiques : déficit public en diminution - 6,3 % en 2010 et - 4,6 % prévu pour 2011 et dette publique stable 84,1 % du PIB en 2010 et 87,0 % en 2011 (FMI).
-  Crédits aux ménages en hausse.
-  Indicateur du climat des affaires dans l'industrie en hausse notamment en Allemagne.
-  →Crédit aux entreprises stable.
-  Taux de chômage en augmentation : 10,1 %
-  Indice des prix zone Euro (+1,9) l'Allemagne ne tirant plus l'indice vers le bas (+1,9 % comme Italie mais Espagne toujours en hausse +2,2 %).
-  Prévisions pour l'année 2010 : +1,5 % à 1,7 % (révision en hausse).
-  Prévisions 2011 : 1,3 % à + 2,3 % (révision en forte hausse).

Indicateurs décembre 2010 disponibles à fin janvier 2011 (source BCE, Banque de France, INSEE, Eurostat)



Taux de change

L'ÉVOLUTION DES TAUX DE CHANGE EST-ELLE PRÉVISIBLE ?

Prévoir l'évolution des taux de change est une gageure et tous les experts qui s'y risquent se trompent dans la plupart des cas, tant la volatilité des cours des monnaies est importante. Ce que certains qualifient actuellement de guerre des monnaies n'est pas un phénomène nouveau mais permanent qui remonte à la suspension de la convertibilité en or du dollar le 15 août 1971 puis l'abandon définitif du système de change fixe, issu de la Conférence de Bretton Woods de juillet 1944, au profit d'un système de change flexible, en mars 1973. Cette volatilité n'est toutefois pas constante. Elle peut diminuer à certaines périodes et augmenter à d'autres en fonction d'événements extérieurs à la zone concernée ou de mouvements spéculatifs.

La création de l'euro n'a en rien réduit cette instabilité, mais elle a néanmoins permis d'immuniser les pays européens, qui l'ont adopté, contre les crises de change qui survenaient au sein du Système Monétaire Européen lorsque le dollar s'appréciait ou se dépréciait inégalement par rapport à chacune des monnaies européennes créant ainsi des tensions entre les parités bilatérales. Imaginer aujourd'hui sortir de l'euro relève de l'économie fiction et les conséquences pour la France seraient extrêmement sévères. Si l'euro constitue un « bouclier » il rend en sens inverse par son caractère composite, les prévisions sur son évolution très difficiles à établir. Entre une Allemagne plus vertueuse budgétairement et à la croissance dopée par les exportations, une France en plein effort de désendettement mais déjà en période préélectorale propice à toutes les hypothèses, une Italie fantasque et déboussolée, une Belgique non gouvernée, une Espagne enlisée dans sa crise immobilière, etc... comment savoir ce qui à l'horizon de quelques mois l'emportera et surtout sera retenu par les marchés ? Dans l'inconscient collectif des marchés le dollar c'est l'économie américaine, l'euro n'est encore qu'une composante d'économies qui coexistent sans lien politique ou institutionnel fort. Au-delà de ces paramètres géo politiques que peut-on attendre de l'évolution des taux de change ?

Quelques rappels théoriques

Le marché des changes est le lieu de rencontre de l'offre et de la demande de devises où se déterminent simultanément les cours des devises entre elles, au comptant et à terme, et les quantités échangées de chacune d'elles.

L'offre et la demande de devises proviennent des entrées et des sorties de fonds correspondant aux opérations avec l'extérieur qu'elles portent sur des transactions courantes (biens, services, revenus, transferts) ou sur des opérations financières (investissements directs, investissements de portefeuille, autres investissements). Lorsque la balance courante est excédentaire (déficitaire) l'offre

de devises est supérieure (inférieure) à la demande de devises au taux de change en vigueur. Cette offre (demande) excédentaire peut être ou non compensée par une demande (offre) excédentaire liée aux opérations financières. Si la compensation est parfaite le taux de change ne varie pas. Dans le cas contraire il va s'apprécier (excédent global) ou se déprécier (déficit global).

En matière de balance des paiements, la zone euro a une balance courante quasiment à l'équilibre. Le taux de change ne peut donc être influencé que par des mouvements de capitaux liés aux réaménagements permanents des portefeuilles des investisseurs internationaux (impact des taux d'intérêt dans les différentes zones et des arbitrages risque/rendement opérés par les investisseurs) ou aux transferts de capitaux (investissements à l'étranger ou en provenance de l'étranger, transferts des migrants, etc...). Lorsque les anticipations sont favorables (défavorables) à la zone euro les entrées nettes (sorties nettes) de capitaux font s'apprécier (se déprécier) l'euro. Ce mouvement peut être accentué par le comportement des opérateurs commerciaux qui peuvent accélérer ou retarder l'achat ou la cession de devises sur le marché. La crise actuelle de la dette souveraine grecque puis irlandaise conduit les opérateurs internationaux en position longue sur l'euro (engagements supérieurs aux dettes) à dénouer leurs positions, ce qui a pour effet de faire se déprécier l'euro.

Il y a donc dans les évolutions des taux de change des tendances structurelles et des tendances de court terme qui peuvent se conjuguer ou jouer en sens inverse d'où la difficulté de la prévision. Les croissances économiques relatives des zones monétaires entre elles, reflétées par les parités de pouvoir d'achat, permettent dans une certaine mesure d'apprécier ces tendances de long terme. Mais elles sont parfois insuffisantes pour contrer des fluctuations courtes liées à bien d'autres paramètres

C'est ainsi que les cours du dollar contre les principales devises convertibles ont donc toujours connu des évolutions extrêmes sans rapport avec les évolutions indiquées par la parité des pouvoirs d'achat qui stipule que l'évolution des parités de change reflète celle des rapports des prix internes. Le USD/FRF par exemple est passé de 3,85 en 1980 à 10,60 en 1985 pour revenir à 5,50 en 1987 ce qui ne reflète en rien les évolutions respectives des économies concernées. De même l'EUR/USD est passé de 1,19 en 1999 à 0,85 en 2001 pour atteindre au plus haut 1,60 en 2006 et s'établir entre 1,25 et 1,35 actuellement ce qui tendrait à « surévaluer » l'euro même si ce terme n'a guère de sens alors que l'économie européenne peine à redémarrer et que la situation des finances publiques de quelques pays de la zone est délicate. En revanche, avant l'avènement de l'euro, s'agissant des monnaies européennes entre elles cette théorie s'est bien vérifiée, la dépréciation du franc fran-

çais par rapport au mark allemand compensant exactement et régulièrement le différentiel d'inflation entre la France et l'Allemagne. S'agissant du rapport entre le dollar et le Yen par exemple, cette théorie n'est vérifiée qu'en longue période. Ainsi en 1970 1 USD = 360 JPY et en 2010 1 USD = 85 JPY.

Si à long terme la valeur intrinsèque des monnaies tend ainsi vers celle indiquée par la parité des pouvoirs d'achat, à court terme des facteurs perturbateurs interviennent et notamment les mouvements de capitaux spéculatifs. Les modèles de détermination des taux de changes généralement basés sur les données fondamentales de l'économie demeurent donc insuffisants pour prévoir les variations de taux de changes. Au-delà d'un chemin probable dans lequel ces taux de change devraient s'insérer, une multitude d'éléments viennent perturber les évolutions de court terme et, notamment, les comportements spéculatifs, les comportements moutonniers des acteurs de marchés et ce qu'il faut bien appeler parfois l'irrationalité de ces acteurs. Toute prévision doit donc rester modeste...

Que peut-on anticiper pour 2011 ?

Toute la difficulté de la prévision est de placer le curseur entre la zone de court terme par rapport à la zone de long terme ; à court terme il est clair que les difficultés financières et budgétaires de certains pays de la zone euro devraient continuer à peser sur la monnaie unique et la ramener sur des cours de 1.25. A moyen terme, les déficits considérables des Etats Unis et le comportement très permissif de la FED conjugués à un rééquilibrage des réserves de change de la Chine devraient peser sur le cours du dollar. Cette analyse conduirait à dire que l'euro a un potentiel de baisse à court terme et de hausse à moyen terme. Mais au-delà des évolutions économiques intrinsèques de chacune des zones, qui plaideraient plutôt en faveur du dollar, deux autres facteurs pourraient venir perturber ces évolutions : le changement de comportement des banques centrales et une nouvelle crise financière majeure venant des pays émergents actuellement inondés de liquidités. Du côté des banques centrales, si une hausse des taux interviendra tôt ou tard, tout laisse à penser que l'année 2011 se déroulera dans un quasi statu quo. Du côté des pays émergents il est vraisemblable que les bulles spéculatives continueront à être alimentées pendant au moins encore un an. L'année 2011 pourrait donc bien être l'année du calme avant la tempête...

Taux d'intérêt

LA REMONTÉE DES TAUX, POUR QUAND ?

Le constat est aujourd'hui clair, les taux d'intérêt ont rarement été aussi bas dans nos économies. Avec un Eonia aux alentours de 0.35 et un Euribor 3 mois légèrement inférieur à 1.00, les taux de court terme sont clairement un élément facilitateur extrêmement puissant dans le redressement des économies des pays développés et particulièrement de la zone euro. Toutefois un certain nombre de questions se posent : quel horizon peut être retenu pour un changement de scénario et quels sont les déterminants d'une inversion probable de ce schéma ? La réponse est difficile dans la mesure où les précédents historiques sont de peu de secours. La crise financière que nous traversons est en effet unique de par son ampleur, ses caractéristiques et son caractère contagieux. Elle est également unique si l'on se réfère aux mesures prises par les banques centrales qui ont certes éteint un incendie mais au prix de mesures dites « non conventionnelles » qui rendent aujourd'hui les hypothèses d'un scénario de sortie de crise très délicates.

Pour étayer quelque peu le raisonnement il convient tout d'abord de prendre du recul et de constater que si les taux courts, sous l'impulsion de l'action des banques centrales, sont tombés à des niveaux record sur les deux dernières années, ce mouvement s'est inséré dans un contexte de baisse des taux longs sur longue période, en particulier dans la décennie des années 2000 (cf. Graphique 1). Or ce mouvement général de baisse des taux longs semblait devoir s'inverser au moment de l'éclatement de la crise d'où le grand écart qui commence à se manifester aujourd'hui entre taux courts et taux longs, grand écart qui est amplifié par les tensions sur les taux des dettes souveraines de certains états de la zone euro (cf. graphique 2). Pour les PME, la question est donc de savoir à quel moment la BCE inversera sa politique « accommodante » ce qui pourrait déclencher un mouvement brutal de redressement de la courbe des taux, les taux courts étant « tirés » par les taux longs. Pour les multinationales la question est plus complexe dans la mesure où la FED semble s'être engagée dans un dumping de taux qui privilégie clairement la reprise au détriment de la maîtrise de l'inflation. En ce qui concerne la zone euro la plupart des économistes s'accorde sur une stabilité à court terme du taux directeur de la BCE mais avec des tensions sur l'euribor 3 mois qui devrait le tirer vers 1.30 mi 2011.

Deux questions peuvent être examinées : quels sont les déterminants des taux de court terme qui pourraient permettre de conclure à une hausse et quelle peut être l'attitude de la BCE dans ce contexte.

Les déterminants des taux de court terme.

- ◆ Dans l'approche classique, le taux d'intérêt se détermine sur le marché des biens par ajustement entre l'épargne et l'investissement ;
- ◆ Dans l'approche keynésienne, le taux d'intérêt se détermine sur le marché de la monnaie par ajustement de l'offre et de la demande de monnaie ;
- ◆ Dans l'approche des fonds prêtables, le taux d'intérêt se forme sur le marché des fonds prêtables par ajustement de l'offre et de la demande de fonds.

En théorie dans une phase de baisse des taux d'intérêt réels on devrait constater une baisse du taux d'épargne et une hausse des investissements. Or rien de cela ne se produit actuellement. Les relations classiques sont en effet perturbées par le fait que cette baisse des taux s'est accompagnée par une énorme injection de liquidités de la part des banques centrales. En sens inverse les anticipations en matière d'inflation et l'importance des déficits budgétaires à financer, avec l'effet d'éviction possible, conduiraient mécaniquement à une hausse des taux. Il y a donc clairement aujourd'hui un équilibre délicat entre différentes forces qui exercent une pression soit à la hausse soit à la baisse et le point n'est pas de savoir si la hausse l'emportera mais quand et avec quelle violence.

La situation aujourd'hui : un équilibre fragile

Pour résumer, les pressions à la hausse résultent pour l'essentiel :

- ◆ des déficits publics ;
- ◆ des primes de risque accrues sur les marchés ;
- ◆ de l'aversion au risque d'un certain nombre d'intervenants rendant notamment le marché interbancaire moins efficient ;
- ◆ de l'inflation anticipée ;
- ◆ de l'application par les banques des nouveaux critères dits « Bâle 3 » induisant une prime de liquidité accrue.

En sens inverse les pressions à la baisse des taux résultent :

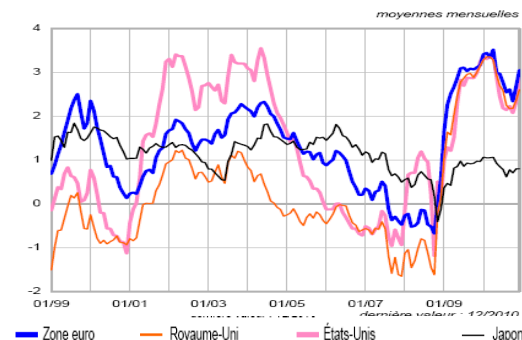
- ◆ de l'offre de monnaie centrale qui n'a jamais atteint de tels niveaux ;
- ◆ des dépenses budgétaires anticrise et de la hausse des revenus induits ;
- ◆ de la désinflation qui a caractérisé la phase de baisse de certaines matières premières et notamment des prix du pétrole, phénomène qui s'est désormais inversé ;
- ◆ des effets de richesse qui, au risque d'être provocateur, concement une partie non négligeable de la population des pays développés (cf. la pression constante sur le prix de l'immobilier) et en tout cas ont sur les prix un effet marginal certainement non neutre.

Que peut faire la BCE ?

La difficulté pour la BCE est de maintenir des taux bas sans en avoir les résultats tant que la reprise ne s'enclenche pas nettement - à la différence de ce qui se passe aux Etats-Unis - et dans un contexte qui va devenir de plus en plus inflationniste. Il ne faut en effet pas se masquer le fait que, beaucoup plus que la politique monétaire, c'est la baisse des prix des approvisionnements en provenance de Chine qui a pour une bonne part contenu l'inflation des années 2000. Ceci est désormais terminé. Les prix chinois resteront encore concurrentiels mais monteront inexorablement tandis que la pression de la demande intérieure chinoise est de nature à provoquer une envolée des prix des matières premières. Il y a là un effet de tenaille qui risque de faire exploser les économies européennes. Par ailleurs, l'évolution économique différenciée de l'Allemagne et de ses autres partenaires de la zone n'est pas sans poser problème. Une hausse des taux, qui pourrait être logique au vu des performances allemandes, serait mortelle pour d'autres et ruineuse pour des Etats surendettés. Sans parler du risque de crash obligataire qu'elle pourrait provoquer. On le voit la situation est complexe et de nature à entraîner une nervosité sur les marchés qui nécessitera de naviguer délicatement en 2011.



Graphique 1 Taux d'intérêt réels à 5 ans sur longue période (source Banque du Canada)



Graphique 2 Ecart entre les taux courts et les taux longs (source Banque de France)

Infos fiscalité / social

Seuil à partir duquel l'activité de loueur de chambres d'hôtes devient professionnelle

Jusqu'à présent, le Code de la Sécurité Sociale distinguait l'activité de loueur de chambres d'hôtes selon deux cas de figure :

- ◆ activité à caractère professionnel : revenus assujettis aux cotisations sociales et à la CSG-CRDS applicable aux revenus d'activité ;
- ◆ activité non professionnelle : prélèvements au titre des revenus du patrimoine au taux de 12,1%.

L'article 22 de la loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2011, précise le régime social applicable à l'activité de loueur de chambres d'hôtes afin de tenir compte de la diversité de situations de ces activités d'accueil chez l'habitant et notamment des petites activités de chambres d'hôtes qui sont à l'évidence non commerçantes et soumises aux seules contributions sociales CSG-CRDS-PS de 12,1%. Désormais, les loueurs de chambres d'hôtes mentionnées à l'article L324-3 du Code du tourisme, dont le revenu imposable de l'activité est supérieur au seuil d'exonération de faibles revenus professionnels non salariés non agricoles applicable en matière de cotisations d'allocations familiales, soit 4.740 euros pour 2011, doivent s'affilier aux régimes d'assurance maladie, maternité et vieillesse du régime social des indépendants (RSI). Ces loueurs peuvent ainsi s'ouvrir des droits sociaux, dont des droits à pension au titre de cette activité.

Loi de finance du 25 janvier 2011

Breve synthèse des mesures adoptées (pour en savoir plus consultez votre conseil habituel)

◆ Majoration de l'impôt sur le revenu

Comme prévu, relèvement d'un point du taux applicable à la tranche d'imposition supérieure du barème progressif de l'impôt sur le revenu qui passera de 40 à 41 % sur les revenus perçus en 2011.

◆ Fin de l'avantage fiscal pour les mariés, les pacsés et les divorcés dans l'année

◆ Les revenus et les plus-values des placements financiers mis à contribution

Les gains réalisés l'an prochain sur la cession d'actions seront taxés au taux de 19 %, contre 18 % actuellement. Et surtout, le seuil d'exonération (25 730 €) qui permet d'échapper à la taxation des plus-values sur la vente de titres de société est supprimé.

◆ Changements sur la fiscalité immobilière

En 2011, de nombreux changements vont affecter la fiscalité immobilière : suppression du crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunt immobilier, raboutage du dispositif Scellier et du crédit d'impôt sur les équipements durables de logements, augmentation de la pression fiscale sur la vente de logements...

En contrepartie, un nouveau prêt à taux zéro est censé permettre à un plus grand nombre de locataires de devenir propriétaires. A partir de 2011, vendre un bien immobilier qui ne constitue pas votre résidence principale toujours exonérée, sera plus coûteux fiscalement. Le taux d'imposition global (impôt et prélèvements sociaux compris) aujourd'hui de 28,1 % grimpera à 31,3 %. Mais finalement, les plus-values immobilières (hors vente de la résidence principale) ne seront pas automatiquement soumises aux prélèvements sociaux (CSG, CRDS...) dès le premier euro.

◆ Prélèvements sur l'assurance-vie

Les gains des fonds en euros des contrats d'assurance-vie multisupports vont, dès l'an prochain, être soumis annuellement aux prélèvements sociaux et devront être intégrés en tant que revenus dans le calcul du bouclier fiscal.

Deux « bonnes » nouvelles pour les contribuables

- ◆ L'imposition des plus-values immobilières aux prélèvements sociaux dès le premier euro, quelle que soit la durée de détention du bien, est décalée à la réforme de la fiscalité du patrimoine prévue au 1er semestre 2011. L'abattement de 10 % par année de détention au-delà de la cinquième qui permet de réduire la base d'imposition est donc maintenu tant à l'égard de l'impôt sur le revenu que des prélèvements sociaux
- ◆ L'abattement permettant d'échapper à l'imposition des plus-values sur les actions détenues sur une longue période n'est finalement pas reporté de trois années et pourrait dès lors s'appliquer dès 2012.

Que reste-t-il des « niches fiscales » ?

Une vingtaine de niches fiscales, réductions et crédits d'impôt confondus, vont subir un rabout de 10 %.

Sont concernées, les niches fiscales qui subissent le plafonnement global, sauf celles touchant des publics fragiles et l'emploi. Sont ainsi visés, la réduction d'impôt pour souscription au capital de SOFICA, certains investissements outre-mer, le crédit d'impôt au titre des équipements en faveur du développement durable et des économies d'énergie, la réduction d'impôt Malraux, la réduction d'impôt Scellier, la réduction d'impôt pour souscription au capital de PME non cotées, de FIP et de FCPI... L'abattement de 15 points sur les cotisations patronales de Sécurité Sociale, accordé aux particuliers-employeurs qui choisissent de déclarer leurs salariés à domicile au salaire réel et non sur la base du Smic comme cela est possible, sera supprimé dès le 1er janvier.

◆ Révision à la baisse de la réduction ISF pour investissement dans une PME

Désormais, l'investissement direct dans une PME ou via une holding ne permettra de déduire que 50% du montant investi (au lieu

de 75 %), un taux déjà applicable aux investissements réalisés par le biais d'un fonds (FCPI et FIP). En plus d'une réduction de taux, les parlementaires se sont accordés sur celles des plafonds. Pour un investissement direct ou via une holding la réduction ne pourra plus dépasser 45.000 € (contre 50.000 €). Concernant les fonds, la réduction ne pourra plus excéder 18.000 euros, contre 20.000 euros auparavant. La loi contient de nombreuses mesures qui modifient les modalités d'application du dispositif qui concerne également l'impôt sur le revenu (activité exercée, nombre de salariés...).

◆ L'avantage lié à l'investissement en « résidences de tourisme » supprimé

Fin du dispositif fiscal « Demessine », qui profite aux investisseurs qui achètent des résidences de tourisme dans certaines zones rurales. A compter du 1er janvier 2011, la réduction d'impôt pour l'acquisition de résidences de tourisme dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) ou les zones rurales éligibles aux fonds structurels européens est supprimée. Les contribuables conservent le bénéfice de ce dispositif lorsqu'ils ont signé une promesse d'achat ou une promesse synallagmatique pour ce type de logement avant le 31 décembre 2010. En revanche, la réduction d'impôt pour la réalisation de certains gros travaux dans ces logements est maintenue jusqu'à son terme, c'est-à-dire le 31 décembre 2012.

◆ Resserrement du plafonnement global des avantages fiscaux

Pour compléter le recul des avantages fiscaux et s'assurer qu'un contribuable ne puisse pas diminuer autant qu'auparavant son imposition en recourant plus intensivement à certaines niches fiscales, il est prévu de renforcer le plafonnement global de ces niches. Alors que le montant total des avantages fiscaux dont peut bénéficier un foyer fiscal est limité pour l'année 2010 à 20.000 euros majoré d'un montant égal à 8 % de son revenu imposable quelle que soit sa composition (personne seule, couple marié ou pacsé, avec ou sans enfant), ce montant est abaissé pour les revenus perçus en 2011 à 18.000 euros plus 6 % du revenu imposable. Cette nouvelle version du dispositif concerne les dépenses payées, les investissements réalisés et les aides accordées à compter du 1er janvier 2011 et s'appliquera donc pour la première fois aux revenus qui seront encaissés en 2011 et déclarés en 2012.

Toutefois, les contribuables qui ont pris un engagement d'investissement, dans le cadre d'un dispositif immobilier Scellier, Scellier meublé, ou encore d'un dispositif Dom-Tom, avant le 1er janvier 2011, échapperont pour ces placements à la baisse du plafonnement global pour le calcul de l'impôt sur les revenus encaissés en 2011.